



Topo-Guide
du Sentier de Grande Randonnée

GR®P 573

Tour de la vallée de la Vesdre et des Hautes Fagnes



Edition 7

Mises à jour

version du 15 avril 2025



Vérifiez sur www.grsentiers.be que cette version du cahier des modifications est la plus récente, ou bien cliquez [ICI](#) puis cliquez sur l'onglet **GPX & Mises à jour**.

© Tous droits de reproduction et d'utilisation, par quelque procédé que ce soit, réservés.

Toutes les informations contenues dans les publications des SGR (textes, photos, illustrations, cartes) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par les SGR. L'utilisation par autrui de ces informations requiert l'autorisation écrite de l'éditeur.

Éditeur responsable : Marc Vrydagh – rue Nanon, 98 – 5000 Namur

Légende

Texte noir = texte d'origine

Texte mauve = commentaires

Texte en italique rouge = *nouveau texte*

Encadré rouge avec texte blanc = **ENCADRÉ D'ORIGINE**

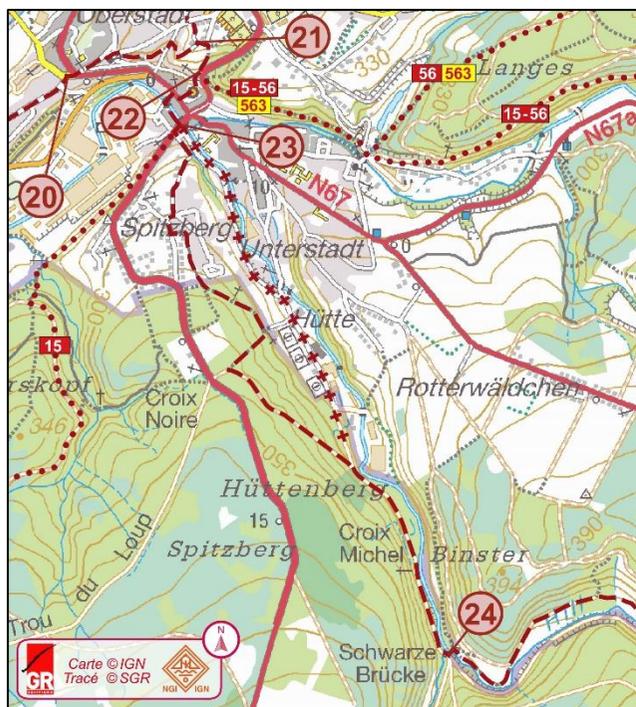
Encadré gris clair avec texte en italique rouge = *ENCADRÉ MODIFIÉ*



Pour imprimer ce carnet en entier choisir "Livret" et "Imprimer en recto verso"
découper le carnet afin qu'il s'insère dans le topo.

Modification du	Modification au repère	Page
15 avril 2025	23 à 24	3
21 octobre 2024	33 à 34	4

[...] C'est ici que le GRP 573 et le GR 56 et le GR 15 se séparent, celui-ci partant à droite vers Spa. *Traverser la route-sur le passage pour piétons. Suivre la route nationale vers la droite. Après 50 mètres, tourner à gauche (Kügelgasse), rue à forte pente (10%). Arriver à un T (Auf dem Spitzberg) Virer à droite. Atteindre une placette triangulaire  Continuer sans changer de direction. Après l'immeuble numéro 24, poursuivre à gauche sur un chemin de terre puis herbeux. Ignorer un sentier venant de gauche. Arriver en lisière de forêt, prendre à gauche sur un large sentier forestier. Passer devant une croix ( Croix Leroy)  Continuer sur ce chemin en pente en bordure de forêt. Atteindre la lisière du bois ( borne frontière belgo-prussienne n°162). Sans quitter la forêt, franchir à droite une barrière canadienne. Pour-*



suivre en montée la traversée de la forêt. À l'y, partir à gauche sur le chemin empierré. Passer une barrière métallique ([info] DNF). Amorcer la descente  Rejoindre un large chemin asphalté. Filer à droite ( borne frontière belgo-prussienne n°158) Atteindre ainsi le pont Guerrier, au confluent de la Soor et de la Helle ( -  - aire de bivouac)

3,4 km

PONT GUERRIER

47

Carte 3

La Croix Leroy : Commémore la mort en 1921 de l'ouvrier Hubert Leroy sur le chemin du travail. L'original de la croix en fer forgé a été enlevée en 2024 par de voleurs de métaux et remplacée depuis par une croix en bois. Sur la

plaque est inscrit (traduction de l'Allemand) : « Ô marcheur qui passe ici, inclue-moi dans ta prière ! Dieu a exigé ma vie ici, le chemin du travail était mon aspiration. Alors reste tranquille et agenouille toi, nous nous revoyons dans la maison éternelle. »

Les **bornes frontières belgo-prussiennes** : Marquent, selon les décisions du congrès de Vienne (1815), l'ancienne ligne frontière entre le royaume de Belgique, qui faisait encore partie du royaume uni des Pays-Bas jusque 1830, et le royaume de Prusse. En 1817, des poteaux en bois furent placés le long de la ligne frontière. Les bornes en pierre, de formes et de matériaux divers, ont été placées à partir de 1840 aux points cruciaux.

Variante crue au pont du Centenaire : page 53 entre les repères 33 et 34

0,9 km

PONT DU CENTENAIRE

(33)

Variante «**crue**» allongement de 200 m. Attention en cas de crue causée par les castors(barrage) opter pour l'itinéraire ci-après.

Après avoir franchi le pont, poursuivre sur le chemin empierré, sans changer de direction. (Bancs-tables de pique-nique) Au premier embranchement, virer à gauche. Franchir une barrière blanche et rouge. Après 200 mètres,



quitter l'asphalte pour pénétrer dans le bois (Attention, suivre le balisage Jaune et rouge) Descendre un chemin fortement en pente. Rejoindre la rive droite de la Hoëgne. Virer à droite pour reprendre l'itinéraire principal.